

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1022

Avis public est donné par la soussignée que le règlement NUMÉRO 1022 intitulé :

« Règlement concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégant certains pouvoirs à des employés municipaux »

- a été adopté par le conseil municipal le 8 août 2023.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 9 août 2023.

Marie-Renée Houde, OMA

Greffière